



CESER
champagne-ardenne

AVIS DU CESER

SEANCE PLENIERE DU 6 DECEMBRE 2013

■ PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2014

AVIS

SOMMAIRE

AVIS SUR LE RAPPORT GENERAL DU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL	2
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE.....	5
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE	8
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT.....	11
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	14
LYCEES, APPRENTISSAGE, JEUNESSE SANTE ET SOLIDARITE.....	17
TOURISME, CULTURE, SPORT	20
TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES.....	25
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE, INNOVATION	28
FORMATION PROFESSIONNELLE ET INSERTION	31

Président : **Patrick TASSIN**

Rapporteure générale : **Corinne MARCHAL**

Séance Plénière du 6 décembre 2013

Avis adopté à l'unanimité

Le contexte 2014

Le regard du CESER sur le projet de budget 2014 a lieu dans le contexte particulier du renouvellement du CESER qui n'a pu se réunir pour analyser le document d'orientation budgétaire comme à l'accoutumée. Toutefois, le CESER note que la proposition est conforme, dans l'esprit et dans les volumes, aux orientations budgétaires générales transmises au CESER par le Conseil régional début novembre.

La proposition budgétaire

Au regard de la proposition de budget 2014, le CESER note, toujours avec la même inquiétude, la faible marge de manœuvre dont la Région dispose puisqu'elle n'a pas ou plus de pouvoir décisionnel sur plus de 90% de ses recettes et que 75 % des dépenses relèvent de dépenses contraintes par les compétences héritées et les contractualisations ou dispositifs en cours.

Le CESER rappelle que la combinaison de l'absence d'un levier possible sur les recettes et de l'emprunt comme seule variable d'ajustement peut être source d'une dégradation des indicateurs financiers de la Région.

Comme déjà souligné et plus particulièrement le 25 octobre dernier le CESER rappelle qu'il juge indispensable une réforme globale de la fiscalité.

Le CESER maintient donc un niveau d'alerte élevé sur la nécessité d'une clarification dans le positionnement de l'État envers les exécutifs régionaux.

Sur le plan du projet de budget à proprement parler, le CESER fait le constat de la maîtrise continue des dépenses et souhaite souligner le travail de veille conduit sur la dette, l'attention aux capacités régionales avec la surveillance des bases et le contrôle du taux d'endettement. Le CESER remarque que ce projet de budget 2014 est un budget de stabilité et de continuité. Cependant le CESER s'inquiète de ce qui pourrait apparaître, pour les partenaires de la Région, comme une position d'attentisme.

La gestion des priorités

Sur le plan des priorités, si le CESER en reconnaît la lisibilité, il s'inquiète du lien entre la santé de l'économie régionale et les charges induites pour la Région. Il s'agit, par exemple, du soutien à la formation des demandeurs d'emploi que la Région affirme. Celui-ci risque, dans un contexte de crise, d'alourdir, par effets mécaniques, la charge régionale dite de « fonctionnement ». La question des leviers d'action pour l'emploi et l'accompagnement du développement économique est, encore une fois, ouverte.

Ces questions, relatives aux priorités et aux leviers, conduisent le CESER à alerter le Conseil régional sur la vigilance à avoir dans ses négociations, pour le Contrat de Plan État-Région. Celui-ci pourrait s'apparenter, de plus en plus, à un recul des acquis de la décentralisation conduisant la Région à reverser à l'État des dotations en vue de financer des opérations qui relèvent en réalité de la compétence propre de ce dernier.

Cette question du Contrat de Plan, au regard des cadres de la contractualisation comme celle de la stratégie de spécialisation intelligente, appelle le CESER à inciter le Conseil régional à être attentif aux questions stratégiques, à la mobilisation des outils et à jouer son rôle de chef de file à l'horizon des cinq prochaines années. Le CESER note, avec intérêt, la réflexion entreprise sur la mutualisation des structures concourant au développement et au rayonnement du territoire régional.

Sur le plan des priorités, le Conseil régional maintient l'axe sur l'équité territoriale comme une orientation forte de la politique régionale. Le CESER note que cette priorité induit aussi la capacité des autres collectivités à mener leurs projets à terme.

L'ingénierie comme recommandation

Cette question des liens entre les porteurs de projets et l'échelle régionale force aussi le CESER à mettre l'exécutif régional en garde sur la prise en main, par la Région, de l'ingénierie des fonds FEDER, FSE et FEADER. La recommandation, fortement exprimée par le CESER qui ne discute pas, par ailleurs, de la volonté légitime d'un positionnement en tant que tête de file de la Région, est celle de l'utilité d'une simplification des procédures de dépôts, de suivi et d'instruction des dossiers, du besoin impératif de la structuration d'une assistance technique opérante, ce que les cadres de la contractualisation et des financements européens semblent permettre.

Conclusion

En conclusion de l'examen du rapport général de Monsieur le Président du Conseil régional, le CESER :

- rappelle que les mesures de rigueur budgétaire prises par le Conseil régional lors des exercices précédents ont freiné la dégradation des finances régionales ;
- attire l'attention sur le fait que, sans intervention particulière nouvelle, notamment de l'État, la situation budgétaire de la Région pourrait se dégrader à partir de 2016 pour devenir préoccupante en 2017 ;
- reconnaît un projet de budget raisonné pour l'année 2014, sachant afficher un ensemble de priorités claires ;
- note que la solidité recherchée repose toutefois sur un ensemble d'incertitudes induites par la capacité des acteurs régionaux et locaux à conduire leur projet ;
- rappelle que les interventions et investissements de la Région sont des vecteurs essentiels du développement économique régional.

Points Clés

Le CESER constate que :

- ***un budget contraint mais solide et raisonné ;***
- ***un réel travail de suivi et une volonté de rationalisation sur certaines structures dites « satellites » ;***
- ***des priorités lisibles mais pouvant être fragilisantes ;***
- ***des incertitudes liées à la position de l'État.***

Le CESER attire l'attention sur :

- ***la nécessité de ne pas céder à l'attentisme ;***
- ***la nécessité de travailler avec force aux cadres futurs de la contractualisation ;***
- ***la nécessité de structurer le besoin d'ingénierie lié à la gestion des fonds européens.***

Président : **Damien COLLARD**

Rapporteuse : **Valérie VIANA**

Séance Plénière du 6 décembre 2013

Avis adopté à l'unanimité

Le Budget Primitif (BP) qui nous est présenté s'inscrit dans un contexte de rigueur et d'incertitudes imposé par la structure des recettes, elle-même décidée par l'État.

Recettes

Le CESER regrette de ne pas avoir reçu le document comptable M71 en même temps que les autres documents car cela aurait permis une meilleure visibilité des évolutions prévues par rapport à l'exercice précédent.

Les recettes réelles de fonctionnement passent de 491,7 M€ au BP 2013 à 494,8 M€ au BP 2014 et sont légèrement inférieures à celles envisagées dans les orientations budgétaires 2014.

Les recettes réelles d'investissement, hors emprunt, passent de 43 M€ à 50,5 M€.

De BP à BP, hors emprunt, les recettes réelles prévues augmenteraient donc de près de 2 %.

Comme constaté à la lecture du compte administratif 2012, il se confirme que la progression des recettes réelles continuerait mais à un rythme de croissance qui a fléchi. Toutes les Régions de métropole devraient connaître le même phénomène.

Malgré l'application de la modulation et de la surmodulation de la TICPE à leurs taux maximum, les recettes afférentes sont attendues en baisse en lien avec la diminution de la consommation des carburants.

Pour la première fois va s'appliquer la redevance quai pour un montant de 3,4 M€. Le CESER attire l'attention sur le fait qu'il s'agit d'une « opération blanche » en dépenses et en recettes pour 2014 mais que cette redevance risque d'induire des dépenses supplémentaires non compensées pour les exercices suivants.

Le seul levier fiscal réel dont dispose la Région demeure la taxe sur les immatriculations des véhicules. Toutefois, utiliser ce levier fiscal pourrait induire la perte du fonds de péréquation. Le CESER partage donc la proposition du Président du Conseil Régional de ne pas actionner ce levier. Cependant, il souligne que cela revient à annuler totalement la faible capacité, pour la Région, d'agir sur ses recettes.

Les ratios relatifs à la dette (encours de dette par habitant, taux d'endettement, capacité de désendettement) placent la Région dans une situation plus dégradée que la moyenne des Régions de métropole hors Île-de-France.

Au regard de la situation financière de la Région qui commence à se tendre, le CESER partage la proposition du Président du Conseil Régional de ne pas augmenter l'encours de dette. Aussi, cela devrait se traduire par une levée d'emprunt d'un montant maximum de 25 M€ correspondant au remboursement du capital de la dette en 2014. Toutefois, le CESER s'interroge sur l'écart important qui en découle par rapport à l'emprunt inscrit (80,6 M€), d'autant plus que le rapport de force initié par la Région au sujet des

infrastructures ferroviaires pourrait conduire, en cas d'accord, à engager ces dépenses dès 2014.

Communication

Le CESER souhaite que la Région définisse une véritable stratégie globale de communication, déclinée et adaptée en fonction des différents publics cibles et selon les domaines.

Égalité femmes hommes

Le CESER note avec satisfaction que les actions mises en place depuis la création de l'observatoire de l'égalité, elle-même consécutive à la signature de la charte européenne sur l'égalité, montent en puissance.

Patrimoine immobilier régional

Le CESER constate que la fin de l'aménagement de l'ancien lycée Charles Péguy permettra de réintégrer les personnels installés dans les bâtiments modulaires ainsi que le rapatriement des personnels de l'ORCCA.

Toutefois, le CESER souligne que les transferts de compétences, dont la gestion des fonds européens, auront une incidence non seulement en termes d'effectif mais aussi sur l'occupation globale des locaux dédiés à l'administration régionale. Cette nouvelle réflexion sur l'organisation de cette occupation devra également prendre en compte la situation d'organismes extérieurs comme le Comité Régional du Tourisme (CRT).

Valorisation des ressources humaines

Le CESER souhaite que ce qui est fait dans les lycées en matière de formation de l'encadrement à l'accueil des personnels en situation de handicap le soit également au siège de la Région.

Points Clés

Le CESER regrette :

- *de ne pas avoir reçu le document comptable M71 en même temps que les autres documents.*

Le CESER constate que :

- *malgré l'application de la modulation et de la surmodulation de la TICPE à leurs taux maximum, les recettes afférentes sont attendues en baisse en lien avec la diminution de la consommation des carburants.*

Le CESER attire l'attention sur :

- *le fait qu'il s'agit d'une « opération blanche » en dépenses et en recettes pour 2014 mais que cette redevance risque d'induire des dépenses supplémentaires non compensées pour les exercices suivants.*

Le CESER partage :

- *la proposition du Président du Conseil régional de ne pas augmenter l'encours de dette.*

Le CESER souhaite :

- *que la Région définisse une véritable stratégie globale de communication.*
- *que ce qui est fait dans les lycées en matière de formation de l'encadrement à l'accueil des personnels en situation de handicap le soit également au siège de la Région.*

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2014

Président : **Sébastien LORIETTE**

Rapporteur : **Francis DESJARDINS**

Séance Plénière du 6 décembre 2013

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER souligne que, en matière de développement agricole et forestier, le budget 2014 est un budget transitoire, en attente de décisions européennes et nationales. En effet, il existe actuellement des inconnues importantes liées au nouveau programme de développement rural 2014-2020 (2^{ème} pilier de la Politique Agricole Commune ou PAC) et à la gestion du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). La politique régionale et le budget lié vont donc être amenés à évoluer de façon importante courant 2014 malgré les adaptations et la poursuite de certaines actions déjà prévues lors de ce budget primitif.

Le CESER souligne également que ce budget (politique A13 - Agriculture, agro-alimentaire et filière bois) connaît une nouvelle baisse de crédits.

Le contexte dans lequel a été construit ce budget entraîne un manque de lisibilité de l'action régionale en 2014. Ce manque de lisibilité risque d'être accentué par la généralisation des appels à projets pour l'intervention régionale dans ces domaines.

Le CESER souhaite que soient faits des efforts importants d'information et de communication en direction des porteurs de projets.

De plus, le CESER s'interroge sur les délais de définition et de mise en œuvre du nouveau programme de développement rural. Il alerte sur un risque de report de certains projets et de non consommation de certains crédits.

Enfin, le CESER s'interroge sur l'impact de la réforme du 1^{er} pilier de la PAC (aides directes et organisations communes de marchés des différentes filières agricoles) sur l'agriculture régionale. Il souhaite que la Région y soit attentive dans l'évolution de son accompagnement.

Installation et emploi en agriculture

Vu les difficultés liées à l'installation en agriculture, le CESER réaffirme que les actions de la Région dans ce domaine ne devraient pas être restrictives en n'étant ouvertes qu'à certains types de projets.

Le CESER souligne la nécessité de poursuivre et d'accentuer les actions de promotion des métiers agricoles et forestiers.

Développement de la valeur ajoutée dans l'ensemble des filières

En ce qui concerne les circuits courts et de proximité, l'ouverture aux Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) va dans le bon sens. Le CESER souhaite un renforcement de l'action en faveur de l'organisation de ces circuits et de l'accompagnement des projets de petite transformation qui y sont liés.

Soutien de l'élevage

Le CESER regrette l'arrêt brutal de l'accompagnement régional du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) bovins en 2014. Malgré l'annonce d'une poursuite de ce dispositif par l'Etat, il n'existe aucune lisibilité sur la transition tant en matière de financement que de modalités d'accompagnement. Le CESER attire l'attention sur le fait que cette évolution risque de freiner fortement les projets de développement de certaines exploitations.

Mobilisation et valorisation de la ressource forestière

Le secteur de la transformation du bois doit actuellement faire face à une concurrence très importante en matière d'approvisionnements en bois (augmentation des achats pour l'exportation, multiplication des utilisations du bois, ...).

Le CESER insiste sur la nécessité et l'urgence d'une action renforcée pour maintenir une filière régionale et développer une transformation locale des ressources en bois de la région. L'évolution de la politique régionale annoncée dans ce budget constitue un premier pas dans ce sens.

Le CESER constate :

- *un budget transitoire, en attente de décisions européennes et nationales ;*
- *la généralisation des appels à projets ;*
- *un manque de lisibilité de l'action régionale en 2014.*

Le CESER souhaite :

- *que soient faits des efforts importants d'information et de communication en direction des porteurs de projets ;*
- *que les actions de la Région pour l'installation ne soient pas restrictives en n'étant ouverte qu'à certains types de projets ;*
- *un renforcement de l'action en faveur de l'organisation de ces circuits de proximité et de l'accompagnement des projets de petite transformation qui y sont liés.*

Le CESER attire l'attention sur :

- *le risque de freiner fortement les projets de développement de certaines exploitations avec l'arrêt de l'accompagnement régional du PMBE ;*
- *la nécessité et l'urgence d'une action renforcée pour maintenir une filière régionale et développer une transformation locale des ressources en bois de la région.*

Présidente : **Dominique PERCHET**

Rapporteuse : **Valérie GENESSEAU**

Séance Plénière du 6 décembre 2014

Avis adopté à l'unanimité

Aménagement du territoire

Programme régional de solidarité urbaine (PRSU)

Le CESER tient à souligner la qualité des opérations réalisées grâce au soutien de la Région, y compris dans la gouvernance de mise en œuvre des projets. Néanmoins, le CESER constate aussi que ses craintes formulées lors du Budget Primitif 2013, concernant l'absence d'effet levier du programme régional de solidarité urbaine pour certaines communes, sont aujourd'hui avérées, puisque les projets de rénovation urbaine connaissent, pour certains, des niveaux d'engagements faibles. Le CESER prend note de la prolongation d'un an du PRSU, soit jusqu'à fin 2014, tout en s'interrogeant quant au devenir des projets qui connaissent des niveaux d'engagements faibles. En effet, si un nouveau plan de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) est annoncé par le gouvernement, le CESER s'inquiète du possible abandon de certains projets si ceux-ci n'étaient plus accompagnés par l'ANRU.

Etudes et ingénierie des Pays

Le CESER est satisfait du maintien du niveau d'intervention de la Région dans le financement des postes de chargés de mission des Pays qui sont un important levier pour le développement des territoires.

Néanmoins, concernant la mobilisation du fonds européen de développement rural (FEADER) pour l'ingénierie territoriale, le CESER s'inquiète de l'interruption de ces aides durant l'année 2014 dans l'attente du nouveau dispositif DLAL (développement local pour les acteurs locaux).

De même, la disparition possible des crédits du fonds européen de développement régional (FEDER) concernant la Biodiversité serait difficile à compenser par l'État et la Région, et donc pénalisante notamment pour les Parcs Naturels Régionaux. Le CESER incite donc la Région à poursuivre sa pression auprès de l'Europe pour le maintien de ces aides.

Plate-forme aéroportuaire

Le CESER note que le paragraphe détaillant la politique de la Région à l'égard de la plate-forme aéroportuaire de Paris-Vatry figure dans le volet *Soutien aux territoires* alors que, auparavant, ce paragraphe était abordé dans le volet *Infrastructures de transport*.

Le CESER constate un changement d'affectation de la contribution de la Région au soutien de l'Aéroport Paris-Vatry et s'interroge sur la destination exacte de l'aide de 1 M€ pour 2014 qui serait « réservée à des opérations d'investissement ou à une participation à une nouvelle structure de gestion qui reste à créer ».

Comme souligné par le CESER dans son rapport sur le Grand Paris, l'aéroport Paris-Vatry est une infrastructure de qualité qui pourrait devenir un troisième aéroport structurant du Grand Paris, à condition que l'État joue véritablement son rôle, dès maintenant, pour intégrer l'aéroport Paris-Vatry dans une stratégie globale de développement des aéroports d'Île-de-France.

Le CESER considère nécessaire que la Région continue à s'impliquer dans la définition d'une réelle stratégie quant au devenir et aux axes de développement de cette plate-forme aéroportuaire.

Environnement

Énergies renouvelables et de récupération

Le CESER est satisfait de voir la prise en compte de la géothermie comme une ressource potentielle importante et la poursuite du soutien aux études et aux investissements dans ce domaine comme il le préconisait dans son avis du 13 mars 2012, concernant le Plan Climat Air Énergie Régionale (PCAER).

Charte régionale de la biodiversité

Le CESER s'étonne de voir figurer, au sein de l'axe «*préservation de la biodiversité*», la réflexion autour de la création d'une maison du Parc pour le PNR des Ardennes, ainsi que l'accompagnement, du PNR de la Forêt d'Orient qui accueillera le congrès annuel des PNR en 2014. Le CESER s'interroge sur les fonds restant disponibles pour les actions de préservation de la biodiversité, dans la mesure où il sera demandé aux trois PNR de Champagne-Ardenne, pour 2014, «*de contenir leur budget de fonctionnement afin de stabiliser les contributions statutaires régionales à hauteur de celles de 2013*».

Dans le cadre de la Charte régionale de la biodiversité, le CESER souhaite que l'étude de l'observatoire régional de la biodiversité

débouche rapidement sur la création de celui-ci, comme il le précisait dans son rapport intitulé, *Une politique régionale cohérente pour la biodiversité : Le SRCE, une chance à saisir*.

Le CESER estime que la campagne «*à l'école de la biodiversité*» est un outil de qualité mis en place par la Région. Sa promotion devrait être amplifiée, en particulier auprès des collectivités susceptibles d'organiser des activités périscolaires.

Actions européennes et internationales

Accompagnement des programmes européens

Concernant les fonds européens, le CESER invite la Région à maintenir et à intensifier sa mobilisation auprès de l'Union Européenne, dans le cadre de la gestion future des fonds européens par la Région.

Relations internationales et actions de coopération

Le CESER estime que les actions de partenariat engagées par la Région avec des pays étrangers devraient être davantage mises en avant auprès du public.

Le CESER se félicite de la mise en place d'un outil de suivi et d'évaluation des actions internationales et de coopération de la Région tout en souhaitant obtenir plus d'informations sur les indicateurs choisis.

Points Clés

Le CESER constate :

- **des niveaux d'engagement faibles des projets de rénovation urbaine de certaines communes et s'inquiète du possible abandon de certains projets ;**
- **une menace inquiétante de non reconduction des fonds européens pour l'ingénierie dans les territoires (FEDER Biodiversité, FEADER) ;**
- **un changement d'affectation de la contribution à l'aéroport Paris-Vatry.**

Le CESER s'interroge :

- **sur les fonds disponibles restant pour les actions de préservation de la biodiversité des PNR ;**
- **sur la destination exacte de l'aide de 1 M€ pour l'aéroport de Vatry.**

Le CESER demande :

- **le maintien et l'intensification de la mobilisation de la Région auprès de l'Europe, en particulier pour le maintien des fonds FEDER Biodiversité ;**
- **la définition d'une réelle stratégie régionale quant au devenir et aux axes de développement de la plate-forme aéroportuaire de Vatry.**

Président : **Luc MOUROT**

Rapporteur : **François ROBIN**

Séance Plénière du 6 décembre 2013

Avis adopté à l'unanimité

Le Budget Primitif 2014 s'inscrit dans un contexte économique hyper difficile. Le CESER note avec intérêt que la Région réussit à maintenir son budget en matière d'aides économiques et crée de nouveaux outils pour accompagner plus finement les entreprises, notamment en améliorant leur fonds de roulement en vue de la reprise économique annoncée.

Création d'activités et développement des entreprises

Création de nouvelles activités

« Aide à la transmission-reprise d'entreprise »

Le CESER constate que, aujourd'hui, de nombreux acteurs agissent sur la transmission-reprise d'entreprises. Le CESER invite fortement la Région à jouer pleinement son rôle de chef de file du développement économique en coordonnant l'action des divers intervenants en faveur des entreprises, afin d'éviter les superpositions de compétences et de supprimer tout risque de cloisonnement pour une plus grande lisibilité et efficacité. Aussi, pour y parvenir, la Région devra tenir compte de l'expérience de chacun des acteurs.

Ingénierie financière

Le CESER note avec satisfaction que la Région a mis en place de nouveaux outils dont le « *prêt régional de revitalisation* » afin d'améliorer l'efficacité des aides octroyées. Ce nouveau dispositif, géré par BPIFrance, vise à renforcer les fonds propres des entreprises, à faciliter le financement du développement de l'activité et à alléger les charges financières par une bonification des taux de prêts.

Développement international des entreprises

Le CESER reconnaît l'intérêt de la création du « *plan régional d'internationalisation des entreprises* » (PRIE) décliné en huit priorités. Il ambitionne de renforcer l'accompagnement des entreprises à l'international en les incitant à chasser « en meute » pour conquérir de nouveaux marchés mieux ciblés.

Attractivité et promotion économique

Revitalisation économique

« Aide à la restructuration »

La conjoncture économique a conduit la Région à mettre en place un nouveau plan d'aide sous forme d'avance remboursable avec différé de remboursement. Il s'adresse aux entreprises en tension de trésorerie, fragilisées, qui mettent en œuvre des solutions de consolidation pour conforter leur développement.

Le CESER se félicite de la réactivité régionale et de la mise en place de cet outil offrant la possibilité d'intervenir formellement sur le maintien d'activité et non plus seulement sur la création d'emplois.

Animation économique

Accompagnement des structures d'animation et de développement économique

Le CESER note le projet de rapprochement des agences CADev et CARINNA qui tend à permettre une meilleure interaction et une plus grande lisibilité de l'action de la Région. Même si, à ce jour, aucune décision n'est prise quant à son statut juridique, sa gouvernance, le CESER souhaite que les acteurs socio-économiques continuent à y être associés.

Par ailleurs, le CESER a pris acte de la fin du conventionnement liant la Région à l'ADIT, fin juillet 2013. Le CESER souhaite que les missions, précédemment réalisées par l'ADIT en Champagne-Ardenne, soient reprises par la nouvelle structure rapprochant CARINNA et CADev.

Développement de l'emploi et de l'apprentissage

Envol

Le programme «Envol» est marqué par une nouveauté. Le dispositif est accessible aux jeunes en contrat de génération destinés à reprendre l'entreprise qui les emploie (entreprise de moins de 50 salariés). Dans cette politique de soutien à la création d'entreprises visant à enrayer la décroissance du nombre de créations d'entreprises, le CESER préconise d'améliorer la communication entre les diverses structures concernées (Pôle emploi, espace métiers...) pour faciliter la détection de candidats à la création ou à la reprise et leur orientation vers un guichet unique.

Économie sociale et solidaire

Soutien aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Le CESER constate avec intérêt :

- la reconduction des divers dispositifs :
 - «Micro-projets associatifs FSE» ;
 - «Progress» ;
 - «Aide à l'émergence d'activités économiques sous statut SCOP» ;
 - «Aide à la constitution d'équipes d'insertion».
- la professionnalisation des acteurs de l'ESS (préconisé lors des Orientations Budgétaires 2010),
- le rapprochement du secteur de l'ESS avec le secteur des entreprises à but lucratif.

Enfin, dans ce cadre de l'économie sociale et solidaire, le CESER souligne qu'il entend rester vigilant car l'année 2014 sera marquée par la tenue de nouvelles assises régionales et du vote de la loi ESS qui propose un chemin vers un autre modèle de développement économique et social.

Points Clés

Le CESER constate :

- *la présence de nombreux acteurs sur la transmission reprise d'entreprises, avec un manque de lisibilité et de cohérence ;*
- *la création de nouveaux outils : le «plan régional d'internationalisation des entreprises» et l'«aide à la restructuration» ;*
- *le projet de rapprochement des agences CADev et Carinna ;*
- *la fin du conventionnement liant la Région à l'ADIT ;*
- *une nouveauté dans le programme «Envol» ;*
- *la reconduction de quatre dispositifs en faveur de l'ESS ;*
- *la professionnalisation des acteurs de l'ESS ;*
- *le rapprochement du secteur de l'ESS avec le secteur des entreprises à but lucratif.*

Le CESER préconise que la Région :

- *coordonne l'action des collectivités en faveur des entreprises en tant que chef de file ;*
- *prévoit une gouvernance de sa nouvelle structure CADev/CARINNA adaptée aux enjeux et aux défis actuels et futurs et envisage un rapprochement avec les autres acteurs régionaux ayant les mêmes missions ;*
- *améliore la communication entre les diverses structures pour travailler dans l'esprit de guichet unique.*

Président : **Yves CHAUVELOT**

Rapporteuse : **Béatrice MOREAU**

Séance Plénière du 6 décembre 2013

Avis adopté à l'unanimité

Malgré les incertitudes liées au projet de loi de finances 2014, à la réforme de l'apprentissage à venir et à la nouvelle programmation des fonds européens, le CESER constate que le Conseil régional maintient un budget cohérent pour sa politique jeunesse. Il note, avec satisfaction, d'une part, la mobilisation des soldes de crédits FSE 2007-2013 pour le fonctionnement des CFA visant à augmenter les chances de réussite des apprentis et à baisser le risque de rupture de contrats et, d'autre part, l'orientation de concentrer les futurs fonds sociaux européens, notamment sur l'apprentissage.

Lycées - Apprentissage

Le remplacement de l'ICF (Indemnité Compensatrice Forfaitaire) par une nouvelle prime, qui devrait être uniquement destinée aux entreprises de moins de 11 salariés, risque de remettre en cause la politique incitative que mène le Conseil régional auprès des employeurs d'apprentis pour la présentation des jeunes à l'examen et l'élévation de leur niveau de qualification. Le CESER craint les répercussions sur la réalisation du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) Apprentissage qui vise un objectif de 10 000 apprentis au 31 décembre 2015 en Champagne-Ardenne.

Le Budget Primitif 2013 présentait une nouvelle aide en direction des apprentis pour l'achat de tenues de travail, de protections individuelles de sécurité ou de toute autre fourniture. Il s'avère qu'aucun crédit n'a été affecté à cette dépense. Le CESER, qui était « *satisfait de l'égal traitement entre les lycéens et les apprentis* », regrette que cette aide n'ait pas pu être mise en application dès la rentrée 2013, comme annoncé.

De même, l'outil nutrition-carbone qui doit permettre d'évaluer l'émission de gaz à effet de serre de la restauration scolaire des EPLE (Établissements Publics Locaux d'Enseignement) n'a pas été développé et est actuellement en attente. Or, dans le Rapport du Président du Conseil régional, la protection de l'environnement apparaît comme une priorité et une enveloppe de 500 000 € est allouée à l'audit énergétique dans les lycées publics. Le CESER s'interroge donc sur la mise en attente de l'outil nutrition-carbone ainsi que sur l'absence d'indications aux lycées et CFA privés pour la maîtrise énergétique dans le cadre de l'aide à l'investissement.

En revanche, le CESER note, avec satisfaction, l'assouplissement du choix de la Région voté au BP 2013 sur la « *non-intervention dans le financement de l'immobilier dont la Région n'est pas propriétaire* ». En effet, le CESER avait émis des craintes sur « *les répercussions sur l'état des bâtiments et la qualité des conditions d'enseignement [...]* ».

Concernant les plans pluriannuels d'investissement (PPI), le CESER est satisfait du temps consacré aux études et à la préparation des chantiers pour s'assurer de la pertinence de la programmation (adaptation des bâtiments en cas d'évolution de la carte des formations) et de l'amélioration des conditions de réalisation des travaux pour une meilleure sécurité des personnels sur les chantiers. Il est également satisfait de la volonté de mutualisation des équipements entre les lycées et les CFA.

À propos de l'accessibilité des lycées, l'échéance 2015 ne sera pas respectée. Néanmoins, la mise en place d'un « agenda à l'accessibilité » devrait permettre de répondre aux obligations réglementaires par la présentation du cadencement des travaux. Dans l'immédiat, le CESER préconise des concertations locales pour répondre à des besoins particuliers d'accessibilité et pour désamorcer rapidement des situations d'exclusion.

Quant aux clauses sociales dans les marchés publics de travaux, le CESER encourage le Conseil régional à étendre leur inscription dans des marchés publics relatifs à des chantiers de toute sorte et pas seulement aux plus importants.

Jeunesse – Santé - Solidarités

Le CESER souligne la bonne évolution de la carte LycéO, initialement centrée sur l'achat de manuels scolaires, élargie ensuite à la Culture (partenariat avec la DRAC, l'ORCCA) et prochainement étendue au paiement de licences sportives.

Le projet « La Transfo » se termine en janvier 2014. Le bilan qui en sera fait devra servir à la mise en place d'un « Laboratoire d'innovation sociale » au cœur des services de la Région. Le CESER s'interroge sur la réflexion avancée de création de ce service avant même l'évaluation de l'expérimentation. Il rappelle aussi qu'il « *souhaite être convié à la restitution de l'étude-action* ».

Le CESER suggère au Conseil régional d'impliquer, dans la mesure du possible, le public et les acteurs des territoires dans toute la chaîne d'élaboration des politiques publiques (réflexion, concertation, mise en application).

Enfin, le CESER souhaite être destinataire des différents bilans qui pourraient être prochainement réalisés pour évaluer certains dispositifs, à savoir le contrat de progrès des CFA, la mobilité européenne, les actions éducatives à l'initiative des lycées et l'appel à projets Solid'R.

Points Clés

Le CESER constate :

- **que le Conseil régional maintient un budget cohérent pour sa politique jeunesse.**

Le CESER s'interroge :

- **sur la mise en attente de l'outil nutrition-carbone ainsi que sur l'absence d'indications auprès des lycées et CFA privés pour la maîtrise énergétique dans le cadre de l'aide à l'investissement.**

Le CESER craint :

- **les répercussions du remplacement de l'ICF par une prime destinée uniquement aux entreprises de -11 salariés sur la réalisation du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) Apprentissage qui vise un objectif de 10 000 apprentis au 31 décembre 2015 en Champagne-Ardenne.**

Le CESER préconise :

- **des concertations locales pour répondre à des besoins particuliers d'accessibilité et pour désamorcer rapidement des situations d'exclusion ;**
- **d'étendre l'inscription de clauses sociales dans des marchés publics relatifs à des chantiers de toute sorte et pas seulement aux plus importants ;**
- **d'impliquer, dans la mesure du possible, le public et les acteurs des territoires dans toute la chaîne d'élaboration des politiques publiques (réflexion, concertation, mise en application).**

Le CESER souhaite :

- **être destinataire des différents bilans qui pourraient être prochainement réalisés pour évaluer certains dispositifs, à savoir le contrat de progrès, la mobilité européenne, les actions éducatives à l'initiative des lycées et l'appel à projets Solid'R.**

Présidente: **Armande SPILMANN**

Rapporteur : **Bruno MALTHET**

Séance Plénière du 6 décembre 2013

Avis adopté à l'unanimité

Tourisme

Le CESER relève que la baisse des crédits affectés au tourisme demeure modérée, même en faisant abstraction du transfert dont il bénéficie de 60 000 € de crédits correspondant au programme « compétence tourisme » précédemment pris en charge par le budget de la formation professionnelle.

L'intégration en 2014 du schéma régional des véloroutes et voies vertes de Champagne-Ardenne dans la stratégie nationale et européenne constitue, pour le CESER, une initiative encourageante pour développer ce mode de tourisme itinérant. Il relève, à cet égard que, avec un budget moyen de 75€/jour, un cyclotouriste séjourne et dépense plus en région qu'un touriste motorisé. Le CESER préconise, à cet effet, que les investissements réalisés soient accompagnés d'un programme d'entretien pérenne des voies. Il souligne de même l'intérêt qu'il attache au tourisme pédestre, conforté par un trajet de mémoire entre le Chemin des Dames et Verdun, et au développement des infrastructures liées au tourisme équestre.

Pour le CESER, avec 4 communes homologuées et 9 homologables en Champagne-Ardenne, le label national « Petites Cités de caractère » ouvre une perspective intéressante. Elle est complémentaire des autres aides régionales reposant sur un label dont les critères d'attribution, s'agissant notamment de l'hôtellerie, ont été resserrés aux hôtels d'au

moins deux étoiles disposant au plus de 20 chambres et situés en milieu rural. De même, la concentration des efforts en matière d'hébergements collectifs avec service, vecteurs de tourisme social et les critères d'éco-labellisations sont de nature, pour le CESER, à ancrer les activités touristiques dans le développement durable. Si le CESER ne peut que se satisfaire du maintien des aides à l'animation des villes et villages fleuris, il s'inquiète cependant des conséquences sur le développement touristique de l'abandon, par l'Union Européenne, de cette priorité et, par suite, des crédits FEDER.

S'agissant du Comité Régional de Tourisme, le CESER relève qu'il concentre ses actions sur les salons professionnels et limite ses éditions à du tourisme affinitaire. Aussi, le CESER souligne que le programme « compétences tourisme » mis en œuvre par la Fédération régionale des offices de tourisme est porteur d'une démarche qualité initiée, notamment, par certains offices de tourisme qui se transforment en agences réceptives.

Le CESER regrette toutefois l'absence de véritables propositions de packages valorisant les atouts régionaux permettant de retenir les touristes. Il souligne également l'intérêt d'itinéraires croisés avec l'oenotourisme.

Culture

Le CESER souligne combien la Région Champagne-Ardenne a, comme principal financeur, une responsabilité particulière dans la politique culturelle qu'elle partage avec l'Etat et les autres collectivités territoriales. Aussi est-il très attaché à la pérennité des budgets d'aide à la création artistique qui lui apportent un rayonnement national et international. Il relève que la politique culturelle régionale procède à cet égard d'une vision globale et d'une volonté déterminée d'accompagner l'implantation des compagnies.

Le CESER note avec satisfaction le soutien apporté aux réseaux de diffusion et centres de ressources ainsi que l'accompagnement apporté à la mise en réseau et à la coopération entre lieux de diffusion. Si les crédits de paiement de l'action culturelle sur les territoires sont en forte baisse, le CESER prend acte que les autorisations d'engagement prévues en 2014 sont conformes à l'exécution budgétaire 2013 ayant enregistré une fongibilité des programmes consacrés à la vie culturelle. Il relève toutefois que les dispositifs d'aide à l'investissement des structures culturelles sont arrêtés, à l'exception de la numérisation des salles de cinéma maintenue en 2014.

Le CESER regrette l'absence de :

- lisibilité dans la politique régionale des liens devant exister entre la culture, le tourisme et le sport,
- politique visant à la valorisation et à l'appropriation de la culture régionale par les Champardennais.

S'agissant de l'ORCCA, le CESER prend acte que son intégration, fin 2014, dans les nouveaux locaux de la Région à Châlons-en-Champagne s'accompagne d'une rationalisation des moyens et d'une réflexion sur son statut juridique.

Patrimoine culturel

Le CESER souligne la poursuite de la politique régionale en matière d'inventaire avec l'achèvement, en 2014, du recensement des églises des Ardennes et le début de celui de la Marne, ainsi que l'inventaire en cours des sites cisterciens. Il relève diverses initiatives intéressantes de valorisation du patrimoine régional :

- ouverture en 2014 d'un site internet dédié au patrimoine régional, avec notamment des visites virtuelles,
- participation à la restauration et la mise en valeur de patrimoine architectural majeur comme la basilique de l'Epine et les collégiales de Mussy-sur-Seine et Vitry-le-François,
- aide à un colloque international sur la fonte d'Art à Saint-Dizier,
- création d'un nouveau dispositif de valorisation du patrimoine gastronomique et œnologique avec le concours « Philippe Mille » à destination des apprentis.

Le CESER prend acte que les concours apportés aux Musées de France se limiteront désormais à l'enrichissement de leurs collections et non plus également à leur restauration.

Concernant les équipements culturels soutenus par la Région dans le cadre du Contrat de Plan État-Région, le CESER :

- note avec satisfaction que la Région poursuivra, jusqu'à leur terme, ses engagements (20 % pour l'investissement et 25 % pour les études) aux côtés de l'Etat et des collectivités porteuses des contrats de projets déjà engagés,
- relève que, à défaut pour la ville de Châlons-en-Champagne de présenter un projet de création d'un pôle réserve pour ses musées avant le 31 décembre 2013, les crédits d'autorisation de programme initialement prévus seront définitivement abandonnés,
- se réjouit du démarrage des travaux concernant l'extension du centre national du cirque de Châlons-en-Champagne.

Le CESER regrette l'absence de visibilité en entrée et en cœur de ville de l'existence des grands équipements et festivals culturels structurants. Il préconise à cet égard la mise en œuvre d'une politique de communication incitative.

Sport

Le CESER constate une hausse de 8% des crédits de fonctionnement concernant les aides individuelles aux sportifs et le soutien aux structures sportives.

Il relève :

- l'introduction de la parité Femme/Homme dans le dispositif de soutien aux sportifs ambassadeurs de la Région,
- le maintien des partenariats avec le sport scolaire et universitaire, le CROS et le centre de ressources du CREPS,
- le soutien exceptionnel à l'organisation du championnat de France Elite athlétisme à Reims en juin 2014,
- la nouvelle aide aux clubs professionnels avec l'achat de places qui seront offertes aux lycéens,
- l'ouverture de la carte LycéO à l'achat de licences sportives.

Le CESER constate que le soutien au fonctionnement des ligues participera à leurs structurations, sans pour autant définir un objectif de résultat.

Concernant les sports émergents, le CESER préconise à nouveau d'identifier ceux qui sont de plus en plus pratiqués en région sans être structurés. Cette identification serait de nature à orienter les aides à venir vers leur structuration, si besoin est, au sein des fédérations existantes.

Le CESER se félicite de la reprise de la conférence régionale du sport et préconise qu'elle intègre le sport tout au long de la vie dans la thématique sport-santé-bien-être.

Le CESER constate :

Tourisme

- *une baisse modérée des crédits ;*
- *l'intégration, en 2014, du schéma régional des véloroutes et voies vertes en Champagne-Ardenne dans la stratégie nationale et européenne ;*
- *la constitution d'un trajet de mémoire et le développement des infrastructures liées au tourisme équestre ;*
- *l'intérêt porté par les communes au label « petites cités de caractère » ;*
- *l'absence de véritables propositions de package alliant l'oenotourisme qui permettrait de retenir les touristes en Champagne-Ardenne.*

Culture

- *la baisse des crédits de paiement de l'action culturelle sur les territoires ;*
- *l'abandon des aides à l'investissement des structures culturelles, à l'exception de la numérisation des salles de cinéma,*
- *l'intégration de l'ORCCA dans les locaux de la Région.*

Patrimoine culturel

- *la limitation des aides sur l'enrichissement des collections des musées de France et non plus à leur restauration ;*
- *les incidences de la fin du CPER sur les équipements culturels soutenus par la Région ;*
- *le manque de signalétique en entrée et cœur de ville sur les grands équipements et festivals culturels.*

Sport

- *la hausse de 8 % des crédits de fonctionnement ;*
- *le soutien au fonctionnement des ligues ;*
- *la reprise des activités de la Conférence régionale du sport.*

Le CESER préconise :

Tourisme

- *un entretien pérenne des véloroutes et voies vertes ;*
- *la constitution de packages valorisant les atouts régionaux ;*
- *la constitution d'itinéraires croisés avec l'oenotourisme.*

Patrimoine culturel

- *la mise en place d'une signalétique en entrée et cœur de ville sur les équipements et festivals culturels ;*
- *la mise en place d'une politique incitative visant à l'appropriation de la culture régionale par les Champardennais.*

Sport

- *une identification des sports émergents de plus en plus pratiqués en région sans être structurés ;*
- *une intégration du sport tout au long de la vie dans la thématique sport-santé-bien être.*

Président : **Jean-Pierre LANGLET**

Rapporteur : **Georges d'ACHON**

Séance Plénière du 6 décembre 2013

Avis adopté à l'unanimité

Infrastructures et transports

Exploitation des services ferroviaires voyageurs

Comme il l'avait déjà souligné lors du Budget Primitif 2013, le CESER tient à rappeler que les charges relatives au TER sont en perpétuelle augmentation tandis que, dans le même temps, la dotation attribuée par l'État, en compensation, est figée. De fait, le déséquilibre ne fait que s'accroître, dans un contexte où les marges de manœuvre du Conseil régional sont, pour l'instant, inexistantes.

L'effort propre de la Région est donc en augmentation constante sans que celle-ci puisse pour autant assumer pleinement et qualitativement sa compétence transport transférée par l'État, étant donné la dégradation importante de certaines infrastructures ferroviaires régionales. Le CESER déplore que les péages acquittés à Réseau Ferré de France (RFF), dans le cadre de l'exploitation des services ferroviaires voyageurs, ne permettent pas de financer les travaux nécessaires à l'entretien courant des voies. Le CESER s'inquiète de cette situation qui conduit à des perturbations de trafic (la ligne Charleville-Mézières/Givet en est un exemple) ou à la fermeture de dessertes ferroviaires. C'est notamment le cas de la desserte Verdun/Châlons-en-Champagne qui sera désormais assurée en mode routier étant donné les ralentissements imposés par l'état

de l'infrastructure. Le CESER tient à affirmer que cela n'est pas acceptable.

Étant donné le contexte financier, le CESER est amené à s'interroger quant à la capacité de la Région de pouvoir faire face, dans les prochaines années, au coût du renouvellement du matériel TER Vallée de la Marne, aujourd'hui en fin de vie, sans compensations de l'État.

Afin de mieux appréhender la problématique à laquelle est confrontée la Région, le CESER souhaiterait être destinataire du bilan d'étape de la convention TER 2009-2016 comprenant notamment les données de fréquentation des différentes lignes.

Concernant la qualité de service des Trains d'Équilibre du Territoire (TET) de la ligne Paris-Troyes-Chaumont-Belfort, le CESER souhaite que la Région continue à faire pression sur l'État afin que celui-ci :

- ✓ rétablisse immédiatement les 2 allers/retours supprimés début septembre,
- ✓ maintienne, à l'horizon 2015/2016, l'ensemble des liaisons, soit 15 allers-retours entre Paris et Troyes, dont 6 prolongés au-delà de Troyes jusqu'à Belfort, en évitant toute rupture de charge grâce à l'acquisition de rames bimoteur.

Infrastructures ferroviaires

Concernant le financement de la deuxième phase de la LGV-Est Européenne, le CESER souscrit pleinement à la décision de la Région de subordonner le financement régional de cette infrastructure au respect, par RFF, du rythme de mandatement des crédits prévus pour les travaux d'électrification de la ligne ferroviaire Paris-Troyes.

Gares

Le CESER considère les gares et haltes ferroviaires comme des portes d'entrées accueillant des touristes et suggère par conséquent qu'un plan de fleurissement des gares de Champagne-Ardenne soit mis en place et coordonné entre collectivités.

Mobilité

Le CESER approuve la rédaction du Schéma Directeur d'Accessibilité du réseau de transport collectif régional de la Région Champagne-Ardenne (SDRA), destiné à être décliné en actions dans le but de faciliter l'accès des personnes handicapées au réseau, et les crédits accordés à cet effet.

Axes routiers

Le CESER prend note du nécessaire remplacement des panneaux de signalisation verticale d'entrée dans la région qui ont été installés il y a une vingtaine d'années. Cependant, le CESER suggère qu'une réflexion soit menée afin de travailler avec les collectivités sur le contenu de cette signalétique dans le but de faire de ces panneaux de véritables outils d'animation culturelle et touristique.

Technologie de l'information et de la communication

Le CESER estime important que l'idée d'un aménagement numérique de l'ensemble du territoire régional, contenue dans la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique du territoire (SCORAN), définie par la Région et l'État, ne soit pas altérée par le manque de volonté des départements en la matière. En effet, le CESER déplore que certains départements n'aient toujours pas présenté de Schéma départemental d'aménagement numérique (SDTAN) alors qu'il y a urgence à couvrir tous les départements du territoire régional en haut et très haut débit afin de répondre aux besoins de développement des entreprises et de l'amélioration de la qualité de services offerts aux habitants. Le CESER souhaite donc que la Région accélère la déclinaison opérationnelle de la SCORAN car l'équipement des territoires en haut et très haut débit est facteur d'attractivité, de compétitivité et d'équité territoriale, économique et sociale.

Points Clés

Le CESER constate :

- **que les charges relatives au TER sont en perpétuelle augmentation tandis que, dans le même temps, la dotation attribuée par l'État, en compensation, est figée ;**
- **que l'effort propre de la Région est en augmentation constante sans que celle-ci puisse pour autant assumer pleinement et qualitativement sa compétence transport transférée par l'État, étant donné la dégradation importante de certaines infrastructures ferroviaires régionales.**

Le CESER s'interroge :

- **quant à la capacité de la Région de pouvoir faire face, dans les prochaines années, au coût du renouvellement du matériel TER Vallée de la Marne, aujourd'hui en fin de vie, sans compensations de l'État.**

Le CESER préconise :

- **que la Région continue à faire pression sur l'État afin qu'il rétablisse le nombre de dessertes et la qualité de service TET de la ligne Paris-Troyes-Chaumont-Belfort.**
- **que la Région accélère la déclinaison opérationnelle de la SCORAN car l'équipement des territoires en haut et très haut débit est facteur d'attractivité, de compétitivité et d'équité territoriale, économique et sociale.**

Président : **Michel BOULANT**

Rapporteur : **Christophe GIRARDIN**

Séance Plénière du 6 décembre 2013

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER attire l'attention sur un contexte de fortes évolutions de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation qui vont avoir un impact important sur la politique régionale et donner de nouvelles compétences à la Région dans ces domaines : loi sur l'enseignement supérieur et la recherche de 2013, futurs Contrat de Plan État-Région (CPER) et programme régional européen pour 2014-2020, ... Les calendriers de leur mise en œuvre continuent d'évoluer. Le CESER insiste sur la nécessité d'une complète cohérence entre les différents engagements à venir de la Région.

La construction d'une communauté d'établissements sur laquelle travaillent l'URCA et l'UTT devrait permettre d'avoir un interlocuteur universitaire régional unique qui, pour le CESER, devra être un élément facilitateur pour une bonne articulation entre politique régionale et acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le CESER souhaite que la Région accompagne cette démarche.

Le CESER regrette de ne pas voir figurer, dans les documents budgétaires qui lui sont soumis, un comparatif entre crédits 2013 et crédits 2014.

Compétitivité de la recherche régionale

Le CESER note un transfert important de crédits de l'appel à projets « essaimage » qui vise à faciliter l'exploration de nouvelles voies de recherche à l'appel à projets « émergence » visant à favoriser l'essor des grands champs thématiques identifiés par la Région, dans une démarche pluridisciplinaire et de structuration collective des acteurs de la recherche. La région étant sous-représentée en formation de docteurs, le CESER souhaite que le Conseil régional soit attentif à ne pas réduire, par ce transfert, la capacité de formation doctorale régionale. Il demande qu'un suivi particulier soit réalisé sur cette question.

L'accompagnement, par la Région, des projets portés par les SATT dans lesquelles les établissements régionaux sont actionnaires va dans le sens d'une meilleure articulation de leur action avec la politique régionale. Toutefois, pour le CESER, les cofinancements ne doivent pas être systématiques. Il réaffirme que la Région doit veiller à une réelle valorisation de son territoire au travers des projets aidés. Enfin, il souhaite que la Région reste en capacité d'accompagner d'autres projets présentant un intérêt régional.

Recherche-développement dans les entreprises et innovation en faveur du développement économique

La meilleure prise en compte de l'innovation sociale au travers du nouveau dispositif Innov'action qui doit permettre son développement par la recherche-action, comme par l'appel à projets « Homme et société » visant à amener les équipes du secteur sciences humaines et sociales (SHS) à conduire des projets interdisciplinaires, va dans le bon sens. Le CESER souligne que le pas suivant devrait permettre une plus grande intégration des SHS dans des projets pluridisciplinaires.

Investissements immobiliers dans les établissements d'enseignement

Ce budget 2014 ne voit pas l'inscription de nouvelles opérations. Toutefois, le CESER souligne que cet aspect sera intégré à la nouvelle contractualisation entre l'État et la Région qui doit intervenir en 2014. Il souhaite que le CPER prévoit les moyens nécessaires pour que le regroupement des campus rémois sur le site de Croix rouge puisse intervenir avant la fermeture du campus Moulin de la Housse, imposée en 2018 pour des raisons de sécurité des locaux.

Mobilité internationale et aides aux étudiants

Le CESER renouvelle sa demande de recherche d'une réciprocité des aides aux étudiants avec les autres Régions, au-delà de la Picardie. Il s'agit de favoriser l'attractivité du territoire vis-à-vis des étudiants.

Établissements de formation paramédicale et en travail social

Le domaine des formations paramédicales nécessiterait une véritable stratégie de la part de l'État et une mise en cohérence des orientations des différents acteurs (Ministères de la Santé et de l'Enseignement supérieur, Région, Université).

Concernant l'étude de la faisabilité d'un déplacement de l'Institut Régional en Travail Social (IRTS) de Reims vers les locaux de l'ancien lycée de Tinquex, le CESER demande à ce que l'aspect financier ne soit pas le seul pris en compte et que l'articulation avec le pôle universitaire rémois (Campus Croix Rouge) y soit intégrée.

Concernant les formations dans le champ de la rééducation dont le développement est inscrit dans une démarche interrégionale, le CESER souhaite que la Région ait un suivi de l'évolution des besoins.

Dans l'hypothèse où le projet de création d'un Institut interrégional de formation de pédicures-podologues se confirmerait, le CESER fait remarquer que la région devrait clairement se positionner car elle possède déjà des compétences particulières dans ce domaine. L'accueil de cet Institut en Champagne-Ardenne irait dans le sens d'un développement cohérent.

Points Clés

Le CESER constate :

- **un contexte de fortes évolutions de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;**
- **que la construction d'une communauté d'établissements sur laquelle travaillent l'URCA et l'UTT devrait permettre d'avoir un interlocuteur universitaire régional unique ;**
- **un transfert important de crédits de l'appel à projets « essaimage » à l'appel à projets « émergence » ;**
- **une meilleure prise en compte de l'innovation sociale au travers du nouveau dispositif Innov'action.**

Le CESER insiste sur :

- **la nécessité d'une complète cohérence entre les différents engagements à venir de la Région.**

Le CESER souhaite que :

- **la Région accompagne la démarche de mise en place d'une communauté d'établissements régionale ;**
- **le CPER prévoit les moyens nécessaires pour que le regroupement des campus rémois sur le site de Croix rouge puisse intervenir avant la fermeture du campus Moulin de la Housse ;**
- **qu'une réciprocité des aides aux étudiants avec les autres Régions soit recherchée ;**
- **l'articulation avec le pôle universitaire rémois soit intégrée dans l'étude de faisabilité du déplacement de l'IRTS ;**
- **la région se positionne pour l'accueil d'une école interrégionale de pédicure podologie.**

Présidente : **Lydie GOURY**

Rapporteuse : **Danielle PETIT**

Séance Plénière du 6 décembre 2013

Avis adopté à l'unanimité

Alors que le nombre de demandeurs d'emploi augmente de façon significative, particulièrement en région (+16,6 % des demandeurs d'emploi de catégorie A contre +8 % au national), le CESER souligne les efforts du Conseil régional pour mener une politique constante de développement de la formation professionnelle au plus près des populations et en bonne intelligence avec tous ses partenaires. La Champagne-Ardenne est actuellement la 4^{ème} région française en termes de taux d'accès des demandeurs d'emploi à la formation (près de 30 %). Néanmoins, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur le poids budgétaire qui risque d'en découler dans un contexte de dégradation économique et d'élévation de la courbe du chômage.

Le CESER s'inquiète également de la difficulté à mobiliser, suffisamment en amont, des budgets pérennes tant au niveau de l'État (CPER) que de l'Europe (FSE). Après une première version du programme opérationnel rejetée par la Commission européenne, le Conseil régional doit lui représenter une deuxième version sous peu.

La gestion du FSE sera divisée entre l'État, les Conseils généraux et la Région qui devrait recevoir environ 40 M€, soit moins de 6 M€ par an sur 2014-2020. À ce jour, le Conseil régional ne connaît toujours pas les procédures d'application comme, par exemple, le mode de règlement d'intervention.

Dans tous les cas, il souhaite concentrer le FSE sur 3 axes relatifs à la formation : le temps

passé en centres dans le cadre du PRF (Plan Régional de Formation), l'apprentissage et l'information/observation. Le CESER approuve cette répartition qui devrait simplifier la gestion et éviter les risques de dégagements d'office des fonds structurels.

Concernant la formation des salariés, qui ne relève pas des compétences obligatoires de la Région, le CESER souhaite que soit préservé l'accompagnement de ces publics. Il soutient donc le Conseil régional dans sa participation au financement des fins de parcours de CSP (Contrat de Sécurisation Professionnelle), à parité avec Pôle Emploi. En revanche, le CESER regrette l'échec de la plateforme d'accompagnement des salariés précaires « ADEO » qui soulève la question des conditions d'éligibilité au dispositif CIF-CDD qui semblent trop strictes et la perte, au niveau régional, de 3 M€ au profit du FPSP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels).

Mis en place en région depuis 2011, le conseil en évolution professionnelle connaît un vif succès, y compris auprès des agents des fonctions publiques. D'abord assuré par le FONGECIF, les coordinatrices des Espaces Métiers ont pris le relais suite au retrait de la structure. Désormais, la législation impose sa généralisation sur le territoire national et une concertation doit s'engager avec l'APEC et le FONGECIF.

Enfin, le Conseil régional va mettre en œuvre la 2^{ème} génération de mandatement pour 2014-2016. Le CESER rappelle qu'il est favorable à ce type de prise en charge globale du demandeur d'emploi qui permet d'« *assurer un bouquet de services connexes : information, hébergement, mobilité, restauration, accompagnement, bilan, etc...* »¹. Il note également l'effort du Conseil régional à maîtriser les dépenses de formation avec l'introduction de plafonds et de bonus/malus qui vont dans le sens de sa remarque lors de la dernière Décision Modificative (DM), à savoir que « *le CESER l'incite à redoubler de vigilance dans l'exécution et le suivi du nouveau mandatement* ». Le CESER attire néanmoins l'attention du Conseil régional sur ces critères d'évaluation qui doivent coupler les aspects quantitatifs et qualitatifs pour une réelle efficience.

¹ Contribution au CPRDFP (Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle), 15 octobre 2010

Le CESER constate :

- *les efforts du Conseil régional pour mener une politique constante de développement de la formation professionnelle au plus près des populations et en bonne intelligence avec tous ses partenaires.*

Le CESER s'inquiète :

- *de la difficulté à mobiliser suffisamment en amont des budgets pérennes tant au niveau de l'État (CPER) que de l'Europe (FSE).*

Le CESER approuve :

- *la répartition du FSE entre le temps passé en centres de formation dans le cadre du PRF (Plan Régional de Formation), l'apprentissage et l'information/observation sur la formation qui devrait simplifier la gestion et éviter les risques de dégagements d'office des fonds structurels ;*
- *la participation du Conseil régional au financement des fins de parcours de CSP (Contrat de Sécurisation Professionnelle), à parité avec Pôle Emploi.*

Le CESER attire l'attention du Conseil régional :

- *sur les critères d'évaluation de la nouvelle génération du mandatement qui doivent coupler les aspects quantitatifs et qualitatifs pour une réelle efficience.*

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL
DE CHAMPAGNE-ARDENNE
HOTEL DE REGION
5 RUE DE JERICHO
CS 70441
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

TEL : 03 26 70 31 79

FAX : 03 26 21 69 76

MAIL : ceser@cr-champagne-ardenne.fr

SITE WEB : <http://www.ceser-champagne-ardenne.fr>